

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 MAI 2008

L'an deux mil huit, le jeudi 22 mai à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 16 mai 2008, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François PUPPONI, Maire.

Étaient présents : Isabelle BERESSI, Annie PERONNET, Antoine ESPIASSE, Luc BENTZ, Matata JACQUES, Rosan HURTUS, Evelyne PLANSON, Gérard UZAN, Jeanne GOMEZ, Frédéric NICOLAS, Sandrine PERONNET, Youri-Ramsès MAZOU-SACKO, Mohamed Ali ABCHICHE, (Adjoints au Maire), Katchik KATCHIKIAN, Albert HADDAD, Georgette ADRIENCENSE, Catherine VESPERINI, Jean-Pierre PASSE-COUTRIN, Annick DUPRE, Charles SOUFIR, Nadeen DELARUE, Manuel ALVAREZ, Fabienne SROUSSI, Georges OCLIN, Mourad CHIKAOUI, Farid BERHAL, Patrick HADDAD, Daniel DOMAN, Anne CHARLET, Marie-Laure AMACIN, Sandrine Sophia SOOSAIPILLAI, Naïssat AHAMED, Patrick TOULMET, Jean-Louis ZADIKIAN, Manuela DAS NEVES, Karine LAURENT-DUCROQ, (Conseillers Municipaux).

Représentés par pouvoir :

Maria CHATELLIER pouvoir à Matata JACQUES (jusqu'au point 4.1)
Jean RIMONDO pouvoir à Rosan HURTUS
Jocelyne MAYOL pouvoir à Catherine VESPERINI
Eliette FONTAINE pouvoir à Annie PERONNET
Linda UZAN pouvoir à Katchik KATCHIKIAN
Antoni YALAP pouvoir à Georges OCLIN

Absents excusés :

Romana NAVARRE, Rachid ADDA

Secrétaire de séance :

Mohamed Ali ABCHICHE

Le Conseil,

Approuve le compte-rendu de la séance du 25 mars 2008

I DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 1.1 Prend acte des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir
- 1.2 Décide de dénommer la structure de loisirs « Chauffour » : Accueil de loisirs Leïla AÏT-SI-AHMED dite « Liliche »
- 1.3 Approuve la dissolution du syndicat intercommunal pour la construction de la caserne des pompiers à Villiers-le-Bel

- 1.4 Décide de créer la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées et de fixer à 19 le nombre de ses membres
- 1.5 Décide de la constitution d'une nouvelle commission communale de sécurité et désigne, en plus du Maire, Monsieur Katchik KATCHIKIAN, en qualité de représentant titulaire ainsi que Madame Jeanne GOMEZ et Monsieur Albert HADDAD, en qualité de représentants suppléants
- 1.6 Décide de constituer une commission communale des impôts directs et désigne, en plus du Maire, 16 commissaires titulaires et 16 suppléants, comme suit :

16 commissaires titulaires

Jocelyne MAYOL
 Anne CHARLET
 Isabelle BERESSI
 Georges OCLIN
 Gaston ADRIENCENSE
 Annick MORIN
 Charles SOUFIR
 Michel GEVREY
 Michel WAKSBERG
 Catherine VESPERINI
 Stéphane YABAS
 Jeanne GOMEZ
 Michel PLANSON
 Frédéric BERDAH
 Manuela DAS NEVES
 Karine LAURENT-DUCROQ

16 commissaires suppléants

Marie-Laure AMACIN
 Luc BENTZ
 Maria CHATELLIER
 Youri-Ramsès MAZOU-SACKO
 Daniel DOMAN
 Gilbert MORIN
 Fabienne SROUSSI
 Evelyne PLANSON
 Sandrine PERONNET
 Nadeen DELARUE
 Anne TOUJAS
 Isabelle LEMEUR
 Frédéric NICOLAS
 Raoul BENACCOUN
 Patrick TOULMET
 Jean-Louis ZADIKIAN

- 1.7 Décide de dénommer le rond-point situé au droit de l'église Saint-Thomas Apôtre « place des martyrs assyro-chaldéens »

II Direction des ressources humaines

- 2.1 Décide d'augmenter de 32 euros brut mensuels le montant actuel du régime indemnitaire à compter du 1^{er} juillet 2008

III Service de la Coopération Décentralisée

- 3.1 Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'association NALHAC
- 3.2 Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 3 500 euros à l'association Solidarité Afrique Sahel

IV Service de la vie associative

- 4.1 Autorise le versement d'une subvention d'un montant de 70 000 euros à l'association Consistoriale Israélite de Paris à Sarcelles
- 4.2 Approuve l'avenant n° 9 à la convention de partenariat entre la Caisse d'allocations familiales du Val d'Oise, la ville et l'association « Ensemble » dans le cadre de la reprise de gestion du centre social CAF des Sablons par l'association
- 4.3 Décide de procéder au règlement du dernier versement de 33 000 euros à l'association des Assyro-Chaldéens de France pour la construction d'un centre social
- 4.4 Décide de procéder au règlement du deuxième versement de 50 000 euros à l'association Union des Assyro-Chaldéens de France pour la construction d'un centre social

MOYENS

V Direction des finances

- 5.1 Vote la décision modificative 2008 n° 1 de la commune

EDUCATION ET FORMATION

VI Direction de l'enfance

- 6.1 Fixe les tarifs des séjours de l'été 2008

VIE SOCIALE

VII Direction des sports

- 7.1 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre le Conseil Régional d'Ile-de-France et la Ville, relative à la perception d'une subvention d'un montant de 13 000 euros, dans le cadre d'un projet d'échange des pratiques culturelles et sportives avec l'Etat de Sao Paulo

ADMINISTRATION GENERALE

VIII Plates-formes de services publics

- 8.1 Décide de l'adhésion de la commune à l'Association Nationale de Réseau d'Acteurs des Plates-Formes, Espaces et Maisons de Services Publics pour l'année 2008

IX Direction des affaires juridiques

- 9.1 Autorise le remboursement de la dépense de 1 706,11 euros restée à la charge de la victime après remboursement de la sécurité sociale et de 357 euros, au titre de 25 séances de kinésithérapie, à Madame Zahia HADDAG, suite au sinistre du 26 juin 2007 survenu rue du Chaussy

X Conservation des cimetières

- 10.1 Décide de rembourser la somme de 337,68 euros à Madame Jacqueline KALFON lors de la rétrocession d'une concession trentenaire dans le cimetière de l'Orée du Bois

XI Service documentation / archives

- 11.1 Décide de renouveler l'adhésion de la commune, d'un montant de 95 euros, à l'Association des archivistes français pour l'année 2008

XII Cadre de vie

- 12.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif au nettoyage du marché forain Frédéric Joliot-Curie, à la collecte et à l'évacuation des déchets abandonnés par les commerçants avec l'entreprise SEMACO, avec l'option 1, pour un montant total et forfaitaire de 355 652,61 euros TTC
- 12.2 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la maintenance des jeux et aires de jeux de la Ville de Sarcelles avec l'entreprise RECRE'ACTION, pour un montant forfaitaire de 38 688,20 euros TTC, ainsi qu'un montant minimum de 40 000 euros HT et maximum de 110 000 euros HT représentant la maintenance corrective (partie à bons de commande)

XIII Direction des bâtiments

- 13.1 Autorise Monsieur le Maire à conclure l'avenant n° 4 au marché de travaux de réhabilitation de l'Ecole municipale d'arts plastiques, avec l'entreprise SEE SIMEONI, ayant pour objet d'entériner les modifications et adaptations techniques, portant le montant du marché à 1 289 124,11 euros TTC et prolongeant les délai d'exécution du marché de quatre semaines
- 13.2 Autorise Monsieur le Maire à conclure l'avenant n° 4 au marché de travaux de reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès afin de prolonger le délai d'exécution des travaux de 21 semaines
- 13.3 Autorise Monsieur le Maire à conclure l'avenant n° 1 au marché de travaux de rénovation de la salle Berrier, avec l'entreprise SEE SIMEONI, ayant pour objet d'entériner les modifications et adaptations techniques, portant le montant du marché à 1 899 618,78 €TTC, et prolongeant le délai d'exécution des travaux de sept semaines

- 13.4 Autorise Monsieur le Maire à conclure l'avenant n° 3 au marché de maintenance des jeux et aires de jeux de la Ville, avec l'entreprise RECREACTION, ayant pour objet d'augmenter le montant maximum du marché de 7 576 euros HT

XIV Direction de l'urbanisme

- 14.1 Autorise Monsieur le Maire à signer avec la société BOUWFONDS MARIGNAN une convention d'occupation temporaire et partielle d'un terrain situé boulevard François Mitterrand, moyennant une redevance de 3 750 euros HT pour dix huit mois
- 14.2 Décide de dénommer le giratoire situé à l'intersection de la route de Groslay, de la RD 316 et de l'avenue de la Division Leclerc « Rond-point du dix neuf mars mille neuf cent soixante deux », date du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie

Question diverse

- Demande que le gouvernement abandonne toute perspective d'imposer aux communes l'organisation obligatoire d'un service minimum d'accueil en cas de grève dans l'enseignement primaire et réitère son opposition à l'organisation de séances de soutien scolaire durant les vacances tant que Madame l'Inspectrice d'Académie n'a pas apporté de réponse au courrier adressé par la municipalité après la dernière réunion du Conseil municipal

Le Député-Maire,

François PUPPONI

Le Maire certifie que le présent compte rendu a été affiché le
A la porte de la Mairie
Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services